



Septembre 2009

DECLARATION FINALE

de la Commission Interméditerranéenne réunie en assemblée générale
annuelle le 17 juillet 2009 à Rome

Le rôle et la place des régions dans l'Union pour la Méditerranée

Les Régions méditerranéennes se réjouissent des signes de reprise de l'activité de l'Union pour la Méditerranée, après une période de paralysie de six mois.

Elles renouvellent leur demande d'être associées pleinement au partenariat euroméditerranéen à travers leur participation à l'Assemblée régionale et locale euroméditerranéenne (ARLEM). Elles se déclarent favorable à la constitution de celle-ci au cours du premier semestre 2010. A cet égard, elles sollicitent des Etats-Membres de l'UpM et en particulier de ses coprésidences, qu'ils s'engagent à faciliter, la procédure de désignation des représentants qui restent encore à désigner.

Elles réaffirment la nécessité de prendre en compte la dimension territoriale dans la mise en œuvre du partenariat euroméditerranéen.

Les Régions méditerranéennes face à la crise mondiale

Dans le contexte de crise mondiale qui frappe leurs territoires (fermetures d'entreprises, suppressions d'emplois...), les Régions de la CIM demandent à la Commission européenne et aux Etats membres de l'Union européenne de mettre en œuvre une véritable coordination entre les plans de relance nationaux et ceux de l'Union Européenne, d'impulser au niveau européen une politique à la hauteur des enjeux et d'associer les autorités régionales à la réflexion, réflexion qui devrait conduire à la tenue d'une conférence pour la création d'un Pacte territorial européen.

Elles estiment que l'heure est plus que jamais à l'ouverture et que la dimension euroméditerranéenne des actions pour dépasser la crise et de relance est un atout.

Si l'investissement est un axe important de toute relance, les Régions méditerranéennes souhaitent que l'accent soit mis sur l'innovation dans toute sa dimension sociale et dans toute action de relance, elles souhaitent que celle-ci soit prise en compte de manière intégrée en incorporant les actions de formation, de ressources humaines, de recherche, de solidarité et de l'économie solidaire dans une perspective durable.

Les Régions de la CIM considèrent que la crise doit être l'occasion d'approfondir la réflexion sur une nouvelle gouvernance, sur une gouvernance-multi-niveaux qui accorde aux autorités régionales un rôle déterminant dans la conception des actions territoriales en prenant dûment compte de la solidarité et du rôle structurant des services publics.

.../...

Elles interpellent la Commission européenne pour qu'une plus grande souplesse soit adoptée dans la gestion des fonds structurels pour qu'ils puissent contribuer à apporter des réponses à la crise.

Priorités

L'assemblée générale de la Commission interméditerranéenne a défini ses priorités concernant les domaines suivants : coopération territoriale, innovation, politique maritime, gestion de la ressource en eau, développement durable, tourisme durable.

Ce dernier représente un élément clé et un outil essentiel pour la réactivation et le redressement économique de la zone Euromed, ainsi que pour favoriser le dialogue et la connaissance mutuelle des peuples et citoyens de la Méditerranée.

Elle entend proposer à la Commission mer Noire de la CRPM une approche commune en matière de pollution, de trafic et d'économie maritimes.

Les Régions de la CIM réaffirment que l'objectif de la politique menée par l'Union Européenne dans la Méditerranée doit être la mise en œuvre d'une politique structurelle de convergence, seule susceptible de lutter contre les inégalités croissantes, de répondre aux enjeux de développement durable, de conduire des actions efficaces en faveur de l'emploi et de la solidarité, et d'apporter la sécurité et la paix dans l'ensemble de la région.